

La Caisse de Dépôt et de Gestion adopte une nouvelle approche préventive basée sur le «pass vaccinal»



En application de la décision gouvernementale liée à la gestion de la crise sanitaire et à l'instauration du pass vaccinal obligatoire, la Caisse de Dépôt et de Gestion adopte, à partir de vendredi 22 octobre 2021, une nouvelle approche préventive basée sur la mise en application de cette directive.

La présentation d'un pass vaccinal sera désormais obligatoire pour toute personne souhaitant accéder à la CDG, ses succursales et ses annexes.